

## Conseil municipal du 08 avril 2016

### Point 7 de l'ordre du jour : nouveau règlement « des temps autour de l'école »

Le règlement des temps autour de l'école que vous mettez en délibération ce jour pour une application à la rentrée scolaire 2016-2017 est un document en trompe l'œil et une fausse bonne proposition.

Même si nous déplorons qu'aucune concertation n'ait été menée avec les associations de parents d'élèves, la mise en œuvre d'un système de réservation de place informatisé pour les activités municipales périscolaires des petits saviniens répond à une demande très ancienne des habitants. Elle permettra aussi une gestion améliorée pour les équipes municipales concernées en anticipant notamment le nombre d'enfants à encadrer lors des différentes activités.

Néanmoins, on comprend très vite à la lecture du document que de lourdes contraintes de délai, ainsi que de non moins lourdes sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect de ces nouvelles règles. *Nos concitoyens vont donc brutalement passer d'un système souple et arrangeant à un dispositif très contraint et rigoureux.*

Je ne prendrai que 2 exemples :

- Page 11 « ...Un enfant dont le parent n'est pas présent à la descente du ramassage en car sera ramené à son point de départ et pris en charge par la Ville. Il sera appliqué à la famille une pénalité de 15€... ».

Avec 180 jours annuels d'école et dès le premier retard de présence à l'arrêt du car scolaire, la mairie ponctionnera donc 15€ aux familles!

- Page 9 « Tout retard de récupération d'un enfant entrainera au-to-ma-ti-que-ment une facturation supplémentaire forfaitaire par demi-heure entamée (voir annexe 2). Trois retards entraînent en plus un courrier de rappel à l'ordre. Un nouveau retard expose l'enfant à une exclusion temporaire de cette activité, puis un nouveau retard à une exclusion définitive. ».

Un enfant n'est pas responsable des faits et gestes de ses parents, on peut tous ici en convenir. En l'excluant au bout de trois retards d'une activité à laquelle il participe, il n'est pas acceptable de le pénaliser lui au lieu de ses parents qui sont les vrais responsables des retards.

Nous vous demandons donc :

- 1- De bien vouloir faire un retour en commission des affaires scolaires, puis à l'ensemble des membres du conseil municipal, des améliorations à apporter au dispositif suite à la première phase de déploiement dès cet été. Pour le déploiement définitif en septembre 2016, il nous semble important de suivre des indicateurs tels que le nombre, le montant

des facturations supplémentaires effectuées à titre de sanctions, le nombre d'exclusions temporaires ou définitives prononcé.

- 2- De ne pas procéder à une application automatique des pénalités financières, contrairement à ce qui est décrit dans le règlement, mais d'avoir une approche bienveillante et souple avec les familles qui pourraient poser problème.

**Le groupe des élus de gauche « Savigny, notre ville » a voté contre le nouveau règlement proposé.**